



Site inscrit

Date de protection : 28 février 1938 ~ Superficie : 0,25 ha

# Chapelle Notre-Dame-du-Chêne et ses abords

Plobsheim

L'histoire de Plobsheim est étroitement liée à celle de la Chapelle Notre-Dame-du-Chêne et à son pèlerinage qui, d'après des sources plus légendaires qu'historiques, remonte à l'époque celte.



La protection concerne l'ensemble formé par la chapelle et ses abords constitués par un carré de 50 mètres de côté autour de l'édifice. Bien que l'histoire de Plobsheim soit liée à celle de la chapelle, Notre-Dame-du-Chêne demeure à l'écart de la localité à 1,5 kilomètres au Sud-Ouest du village. Si les origines celtes de la chapelle restent hypothétiques, il est probable qu'à l'origine il y ait eu un chêne druidique, berceau d'un pèlerinage païen. Au XII<sup>ème</sup> siècle, on retrouve la trace d'une sorte d'oratoire protégeant une statue de Notre-Dame. La première chapelle de pierre a été construite en 1454 à la suite d'un vœu fait par le chevalier Adam

Zorn, revenu vivant de croisade. De la période du noble chevalier, il reste la nef plafonnée. Le chœur polygonal voûté d'ogives a été édifié vers 1500. On y trouve un tabernacle en bois polychrome du XIX<sup>ème</sup> siècle. Les statues présentes dans la chapelle datent du XVIII<sup>ème</sup> ou XIX<sup>ème</sup> siècle (saint Wendelin et saint Antoine de Padoue dans le chœur). Celles des deux Évangélistes Marc et Jean présentes dans la nef, viennent de Riquerwihr. L'isolement de cette chapelle de pèlerinage, à l'écart de Plobsheim et au bord du canal du Rhône au Rhin confère au site une dimension paysagère singulière et remarquable.



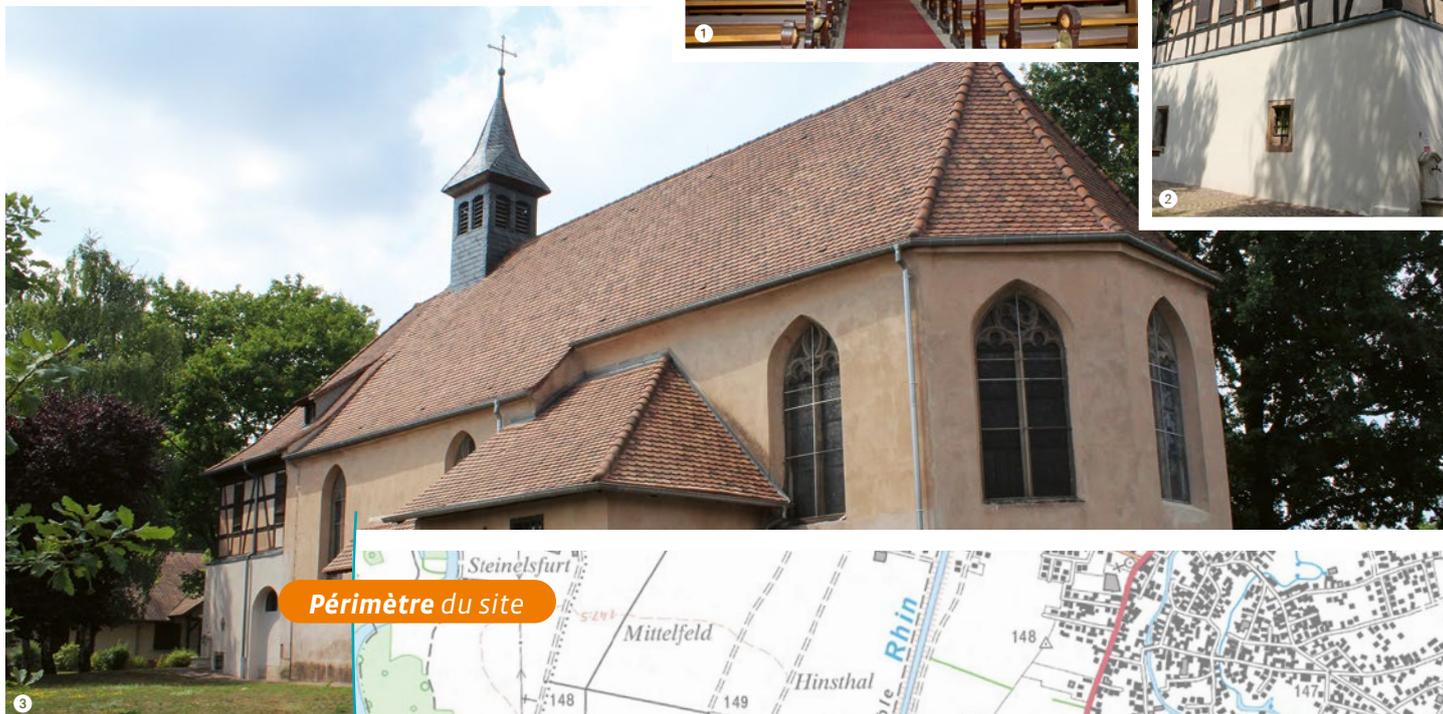
Vue sur l'entrée de la chapelle

## Critères de classement

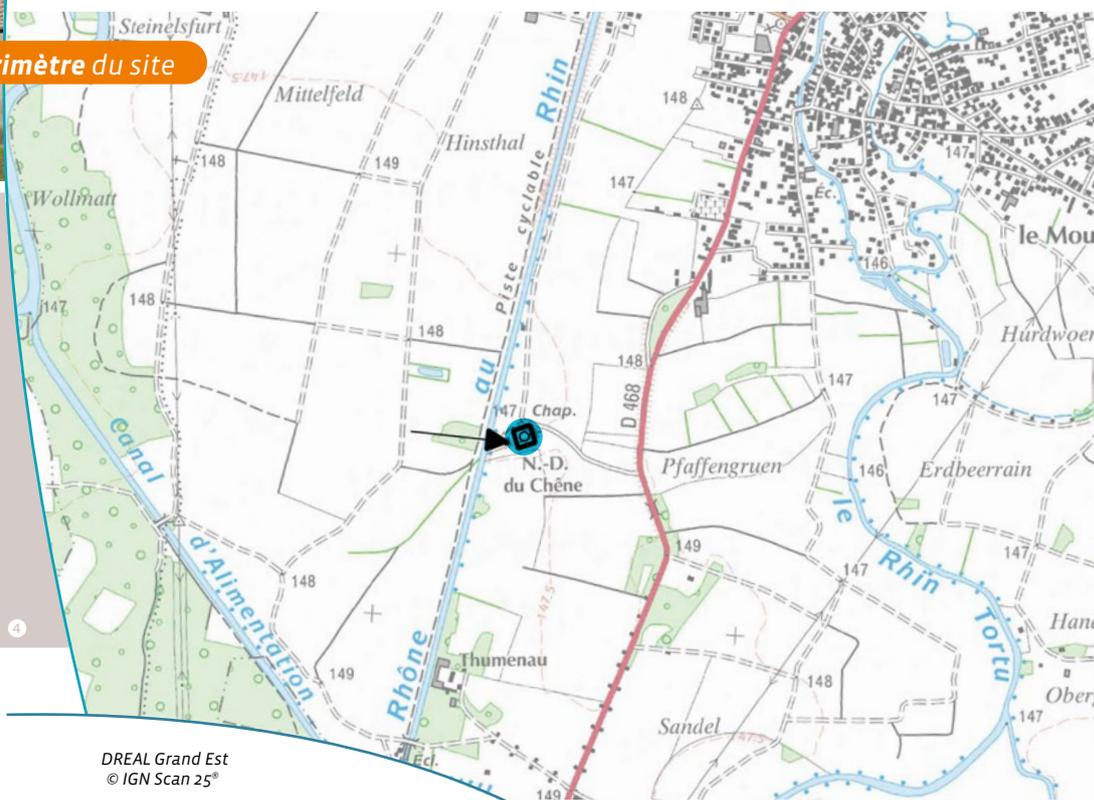
→ Historique, Pittoresque, Artistique, Scientifique, Légendaire



# Chapelle Notre-Dame-du-Chêne et ses abords



Périmètre du site



- 1 ~ Intérieur de la chapelle
- 2 ~ Clocher de la chapelle
- 3 ~ Chapelle Notre-Dame-du-Chêne
- 4 ~ Porte de la chapelle

DREAL Grand Est  
© IGN Scan 25°

100 m

## Inventaires - Autres mesures de protection

→ Inscrite au titre des monuments historiques : la chapelle.

## Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.



Pour plus  
d'informations

[www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr)  
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact

[sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr) - 03 87 62 01 63